



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE  
ACADEMIE DE VERSAILLES**

Campus Universitaire Orsay  
15 rue georges Clémenceau  
91 405 Orsay Cedex

☎ : 01.69.15.45.62

✉ : [crsuversailles.asso@u-psud.fr](mailto:crsuversailles.asso@u-psud.fr)

Site internet : [www.crsuidf.com](http://www.crsuidf.com)



**BADMINTON  
Saison 2017/2018**

**1 - CALENDRIER PREVISIONNEL**

<b>EPREUVES</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>	<b>Clôture des Engagements</b>
<b>Championnat d'Île de France Par Equipes J.F/J.G et Mixtes</b>	DEBUT DES COMPETITION LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2017	VOIR CALENDRIER	LE JEUDI 26 OCTOBRE 2017
<b>Championnat Ile de France Individuel</b> Simples JG et JF (joueurs classes)	Le jeudi 8 mars 2018 15h	Gymnase Sarrailh	Le mardi 6 mars 2018
<b>Championnat Ile de France</b> Doubles JG et JF (joueurs classes)	Le jeudi 22 mars 2018 15h	Gymnase Lacretelle (Staps Paris)	Le mardi 20 mars 2018
<b>Championnat Ile de France</b> Doubles Mixtes (joueurs classes)	Le jeudi 5 avril 2018 15h00	Gymnase Up sud Orsay Bat 225	Le mardi 3 avril 2018
<b>Coupe Ile de France Individuel</b> Non classés et n'appartenant pas à un club Simples JG et JF	Le jeudi 17 mai 2018 16h30	SARRAILH	Le mardi 15 mai 2018
<b>Championnat de France par équipes mixtes « ECOLE »</b>	Le mercredi et jeudi 29 mars 2018	Toulouse	Le jeudi 1 mars 2018
<b>Championnat de France « ELITE »</b>	Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 juin 2018	Lyon	Le jeudi 19 avril 2018

**NB : Les compétitions du 8/3/18 à Sarrailh, 22/3/18 à Lacretelle (Staps Paris Descartes) et 5/4/18 à Orsay (Bat 225) débiteront 30' à 45' après l'heure inscrite dans le tableau**

**ci-dessus. Il est impératif de se présenter à l'heure de rendez-vous pour valider son inscription.**

■ **Les lieux et horaires indiqués (ci-dessus et chapitre 4) sont susceptibles de modifications.**

■ Les étudiants doivent se munir de leur raquette et de leurs volants.

■ Pour la compétition par équipes mixtes les rencontres se déroulent selon le règlement fédéral (sauf le chapitre concernant le niveau de classement des joueurs et joueuses).

## **2 - REGLEMENT GENERAL**

### **2.1. - Engagements :**

Ils se font en ligne, sur le lien suivant [ici](#) avant la date de clôture. **Aucun engagement ne sera accepté après la date limite.**

Les noms, numéros de licence F.F.SPORT.U. et F.F.BaD et classement F.F.BaD éventuel doivent être renseignés lors de l'engagement.

### **2.2. - Licences :**

Le numéro de licence F.F.SPORT.U. 2017/2018 et la carte d'étudiant devront obligatoirement être présentés lors de toutes les épreuves inscrites au chapitre 1.

En cas d'oubli de la carte d'étudiant, présenter une pièce d'identité.

### **2.3. - Feuilles de Match :**

Les feuilles de match et les fiches de composition d'équipes seront à télécharger sur le site internet.

A la fin du match l'équipe victorieuse retournera celle-ci au C.R.SPORT.U. de l'Académie de VERSAILLES.

**Concernant le championnat par équipe mixte (CFU) uniquement**, chaque équipe devra fournir sa fiche de composition d'équipe avant le remplissage de la feuille de match. Si une équipe arrive sans cette fiche de composition d'équipe, elle remplira en premier la feuille de match.

L'équipe qui reçoit est chargée d'apporter la feuille de match.

### **2.4 – Résultats :**

L'équipe gagnante est responsable :

- De l'envoi de la feuille de match au C.R.SPORT.U. de l'Académie de VERSAILLES,
- De téléphoner dès la fin de la rencontre et avant le vendredi matin 12 Heures le résultat au 01.69.15.45.62.ou par e-mail : [crsversailles.asso@u-psud.fr](mailto:crsversailles.asso@u-psud.fr)
- **Les résultats des rencontres concernant les compétitions ci-dessous seront comptabilisées dans le classement des joueurs (ses) :**
  - **Le championnat par équipe mixte « Elite ».**
  - **Le simple masculin et féminin.**
  - **Le double masculin et féminin**
  - **Le double mixte**

## 2.5. – Volants :

**Dans le championnat mixte régional et honneur régional :**

- **C'est le joueur(se) non classé(e) qui décide le choix du volant (plastique ou plume).**
- **Lorsque le match oppose deux non classés, la rencontre se jouera en volant plastique si l'un(e) d'eux (d'elle) refuse de jouer avec des volants à plume.**

**Dans les championnats mixte « Elite », mixte « Ecoles » et masculin « excellence régionale » :**

- **Deux joueurs(ses) classé(es) face à face, le volant à plume est retenu**
- **Un(e) joueur(se) classé(e) face un(e) joueur(se) non classé(e), c'est le (ou la) joueur(se) classé(e) qui aura le choix du volant**

**ATTENTION : Les règles citées ci-avant ne sont valables que si les deux équipes arrivent avec des volants à plume. Si l'une des équipes ne présente pas de volant à plume, elle sera tributaire du choix de l'autre équipe.**

## 2.6 – Reports :

Lorsqu'une équipe désire un report de match, elle contacte son adversaire. En cas d'accord de celui-ci, les deux équipes informent le CRSU de cet accord par écrit (mail ou fax), en spécifiant laquelle est demanderesse. Les équipes concernées devront s'informer auprès du CRSU de l'acceptation du report. La modification sur le site officialisera le report.

## 2.7 – Forfaits :

- Cas n° 1:

Une équipe ayant plus de 15 minutes de retard si elle ne prévient pas son adversaire ou 30 minutes si elle le prévient de son retard, sera déclarée « match perdu par forfait ». Si l'adversaire accepte de jouer c'est le résultat du match qui sera retenu. Aucune amende ne lui sera attribuée. Si le retard entraîne une impossibilité de finir les matches alors les capitaines peuvent décider de jouer en 15 ou 11 pts.

- Cas n°2 :

Si une équipe ne joue pas un match sans en aviser le CRSU ainsi que son adversaire, le match sera « perdu par forfait ». Cette équipe devra s'acquitter d'une amende de 50 euros.

**Deux matches perdus par forfait entraînent l'exclusion de l'équipe dans le championnat.**

### **3 – CHAMPIONNATS PAR EQUIPES**

Pour la saison 2017/2018, quatre types de Championnat sont proposés :

1. Par équipes mixtes, qualificatifs au Championnat de France, de 2 à 5 joueurs (2 à 4 en CFU) et 2 à 5 joueuses (2 à 4 au CFU) .

#### **Obligatoire Avoir des joueurs classés.**

***Bien préciser le classement F.F.Bad des joueurs dans la fiche d'engagement***

2. Par équipe mixte qualificatif au championnat de France « Ecoles », de 2 à 5 joueurs (2 à 4 en CFE) et 2 à 5 joueuses (2 à 4 en CFE).
3. Par équipes hommes - compétition francilienne (niveau « excellence » et niveau « honneur »)
4. Par équipe mixte composé au maximum de deux éléments classé(e)s de niveau D7 homme et femme.

*Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points (hormis le par équipe mixte école, un set de 21 points)*

***La Commission Mixte Régionale n'acceptera pas d'engagement au delà de la date limite de retour 26/10/17.***

Ils se déroulent au niveau Ile de France (Créteil, Paris et Versailles). Les poules seront constituées en fonction du nombre d'équipes engagées et du niveau de l'ensemble de l'équipe et de la géographie.

Une feuille de match devra être établie pour chaque rencontre. Les championnats non qualificatifs aux différents CF se dérouleront du 16 novembre au 24 mai 2018 (date de la journée des finales).

**Qualification : Les équipes sont constituées de joueurs(euses) appartenant à la même A.S. Chaque équipe peut intégrer une licence individuelle conformément au règlement de la FF Sport U. Aucune licence extérieure n'est autorisée.**

#### **3.1. - Championnat par équipe mixte (5 joueurs confirmés) qualificatif au Championnat de France :**

Seul ce championnat est qualificatif au Championnat de France « ELITE ».

- Une équipe est composée de deux Jeunes Gens et deux Jeunes Filles plus un ou trois remplaçants par sexe (obligatoirement, 2 joueurs et joueuses sinon forfait). ***Les joueurs et joueuses titulaires (joueurs brûlés) participant à ce Championnat ne peuvent pas participer au championnat par équipe dames et Hommes sauf les joueur(se)s de classement R6 et inférieur. Cependant si un(e) joueur(se) de classement R6 et inférieur est inscrit dans deux équipes il ou elle ne pourra jouer pour ses équipes si celles-ci jouent des matches sur le même lieu à la même heure. Les équipes doivent remettre la feuille de composition d'équipe, dûment remplie, à leur adversaire avant de compléter la feuille de match. Feuille de match et de composition d'équipes sont situées sur le site à la page badminton. Si une équipe n'a pas rempli cette feuille de composition, elle inscrira ses joueurs en premier sur la feuille de match.*** Chaque joueur pourra participer à deux matchs maximums dans deux tableaux différents (1 simple JF, 1 simple JG, 1 double JF, 1 double JG et 1 double mixte). Au cours de ce championnat les titulaires ne pourront pas participer au brassage du niveau excellence et honneur. Seuls les remplaçants (classement R6 et inférieur) le pourront.

### 3.2 Championnat par équipe mixte « écoles » qualificatif au championnat de France « écoles » :

- Une équipe est composée de 2 à 4 joueuses et de 2 à 4 joueurs en CFE. Pour les qualifications en IDF, une équipe peut être composée de 2 à 5 joueuses et de 2 à 5 joueurs. Cependant lors de la rencontre, seuls 2 à 4 joueuses et joueurs doivent être présents (décision CMR du 12 octobre 2017).
- Chaque joueur(euse) peut disputer tous les tableaux (sh ; sd ; dh ; dd ; dm) mais n'est autorisé à doubler que dans les tableaux de double dame et double homme (dd et dh)
- Chaque match se déroulera en 10 matches d'un set de 21 points (mort subite à 20/20)
- Les matches se joueront dans l'ordre suivant :
  1. Simple Homme N°1
  2. Simple Dame N°1
  3. Double Homme N°1
  4. Double Dame
  5. Double mixte N°1
  6. Simple Homme N°2
  7. Simple Dame N°2
  8. Double Homme N°2
  9. Double Dame N°2
  10. Double Mixte N°2
- En cas d'égalité à la fin des rencontres, un mixte en or de 11 points (composition au choix des AS) sera joué pour déterminer l'équipe vainqueur.

**NB : Ce championnat se mettra en place au regard du nombre d'équipes inscrites.**

**Qualification : Aucune licence individuelle ou extérieure admise. Les joueurs et joueuses doivent appartenir à la même AS.**

### 3.3. Championnat par équipe mixte régional (non qualificatif au CFU):

Il n'y a pas de Championnat de France. Le Championnat se situe au niveau Ile de France.

- Une équipe est composée de 2 à 5 joueurs et 2 à 5 joueuses (composition annuelle de l'équipe) sachant que sur un match 4 joueurs et 4 joueuses peuvent jouer lors d'une rencontre
- Chaque joueur pourra participer à deux matches maximums dans deux tableaux différents (1 simple JF, 1 simple JG, 1 double JF, 1 double JG et 1 double mixte).
- Une équipe ne peut avoir que 2 éléments classés : D7 homme et femmes

**Les joueurs et joueuses classé(e)s « P » sont considéré(e)s comme non classé.**

- Une rencontre sera composée :
  - Un simple « homme » et simple « dame »
  - Un double homme et un double « dame »
  - Un double « mixte »

### 3.4. Championnat par équipe Hommes :

Il n'y a pas de Championnat de France. Le Championnat se situe au niveau Ile de France.

- **Six équipes maximum (6 joueurs) par établissement peuvent être engagées (une seule s'il n'y a pas de terrain).**
- 3 joueurs minimum, 6 joueurs maximum pour jouer. Voir la feuille de match pour l'ordre des rencontres. L'ordre 1, 2, 3 doit respecter le classement des joueurs (N°1 meilleur classement)
- Aucun joueur d'un classement supérieur ou égal à R5 (quel que soit le tableau de classement simple ou double à la date d'engagement d'équipe le 26/10/2017) ne peut participer à ce championnat.
- Plusieurs joueurs classés peuvent être dans la même équipe pour le niveau excellence et un seul pour le niveau honneur.
- Inscrire son équipe dans le niveau excellence ou honneur :

**Excellence** : Si un joueur dont le classement est supérieur à D8 ou plusieurs joueurs classés font parties de la composition d'équipe (classement FF BaD au début du championnat).

**Honneur** : Si un joueur au maximum classé D8 ou un classement moindre fait partie de la composition d'équipe.

Les joueurs et joueuses classé(e)s « P » sont considéré(e)s comme non classé.

- Si l'équipe se présente à deux joueurs, elle peut jouer mais aura match perdu par forfait.
- La première journée déterminera le numéro de l'équipe au sein de laquelle l'étudiant évoluera (1 joueur ayant fait une rencontre en équipe 1 ne pourra pas jouer en équipe 2).
- En cas d'abandon sur blessure d'un joueur en cours de match = match perdu. La rencontre (match suivant) peut être poursuivie par le remplaçant. Si ce dernier est déjà engagé dans un match, le joueur libre peut prendre la place du joueur blessé.

■ **AUCUN REPORT NE SERA AUTORISE**

■ **SAUF ACCORD DES AS**

■ **EN CAS DE DESACCORD L'AS, RESPONSABLE DU REPORT, AURA MATCH PERDU**

■  
3.5. Règlement en cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes :

- Par le résultat du match opposant les équipes.
- Par le plus grand nombre de matches gagnés par chaque joueur dans les rencontres entre les équipes concernées.
- Par le plus grand nombre de sets gagnés dans les rencontres entre les équipes concernées.
- Par la différence de sets gagnés et perdus dans les rencontres des équipes concernées.
- Par le plus grand nombre de points marqués dans les rencontres des équipes concernées.
- Par la différence de points marqués et perdus entre les équipes concernées.
- Par le plus grand nombre de matches gagnés par chaque joueur entre toutes les équipes du championnat.

#### **4 - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE SIMPLES ET DE DOUBLES (6 TABLEAUX)**

***Pour ces championnats, possibilités de s'inscrire dans plusieurs tableaux mais aux Championnats de France participation limitée à deux tableaux.***

- Simples dames : Tournoi qualificatif et Finale le **jeudi 8 mars 2018** à **Sarraulh**, début de la compétition 30 à 45' plus tard (si retard prévenir le crsu)
- Simples hommes : Tournoi qualificatif et Finale le **jeudi 8 mars 2018** à **Sarraulh** début de la compétition 30 à 45' plus tard (si retard prévenir le crsu)
  
- Doubles Dames : le **jeudi 22 mars** au **gymnase de Lacretelle (staps Paris)** ou **gymnase de l'Us métro**, début de la compétition 30 à 45' plus tard
- Doubles Hommes : le **jeudi 22 mars** au **gymnase de Lacretelle (staps Paris)** ou **gymnase de l'Us métro**, début de la compétition 30 à 45' plus tard
  
- Doubles Mixtes : le **jeudi 5 avril 2018** au **gymnase d'Up sud Orsay bâtiment 225** début de la compétition 30 à 45' plus tard

**–Obligatoire :** ***Bien préciser le classement F.F.BaD des joueurs dans la fiche d'engagement*** (tous les participants devront être classés sauf dérogation demandé par le professeur ou directeur des sports de l'AS à qui l'étudiant appartient)

Un volant en plume homologué devra être utilisé pour le tableau final (fourni par l'organisation).

Les engagements devront parvenir dans les formes et délais prescrits au Titre 1 sur les fiches d'engagement jointes en annexe.

### **Si un joueur est absent lors des Championnats :**

- **En simple** : remplacement par un joueur de la même association sportive sinon par un autre joueur par un tirage au sort sur la liste des non-inscrits (tirage au sort sur le joueur et sur la place dans le tableau)
- **En double** : 1 joueur absent peut être remplacé par un autre joueur de son association sportive. Si ce cas est impossible remplacement par un double d'une autre association sportive (tirage au sort sur le double et sur la place dans le tableau). Si le double est absent : remplacement par un double de la même association sportive, si ce cas est impossible remplacement par un double d'une autre association sportive.

### **LA COUPE ILE DE FRANCE**

- Coupe Ile de France : La compétition se déroulera sur une journée **le jeudi 5 mai 2018 à Hec**. Elle s'adressera aux dames et hommes. Les participants ne devront être ni classés (même anciennement) ni appartenir à un club F.F.BaD.
- La date limite d'inscription sera le mardi 3 mai (via le lien sur la page badminton).

### **5- CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES MIXTE « ECOLES » :**

Ils auront lieu le **28 et 29 mars 2018 à Toulouse**. Les qualifiées devront parvenir à la fédération pour le **1<sup>er</sup> mars 2018**.

### **6 - CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES MIXTES**

Ils auront lieu les **5, 6 et 7 juin 2018 à Lyon**. Les qualifiés devront parvenir la fédération nationale pour le **19 avril 2018**.

Ils sont réservés aux seuls concurrents (es) qualifiés (es) par la Commission Mixte Nationale après examen des résultats des Championnats Ile de France.

Les demandes de qualification exceptionnelles (QE) seront examinées uniquement :

- Si un certificat médical est fourni. Il doit préciser l'impossibilité de participer à la compétition prévue pour se qualifier. Cette QE devra parvenir au CR Sport U Versailles (**avec justificatifs**), avant la date butoir du **19 avril 2018**.
- Si le joueur ou la joueuse fait partie d'un des pôles France FFBaD.

Mr POIRIER